

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ORGANISME DE FORMATION ASSOCIATION RENOVATION**

### **Désignation**

L'Association Rénovation gère un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 68 rue des pins francs – CS41743 33073 BORDEAUX. L'organisme de formation de l'association Rénovation met en place et dispense des formations intra-entreprises, à BORDEAUX et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

### **Objet et champ d'application**

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'organisme de formation de l'association Rénovation pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de l'organisme de formation de l'association Rénovation implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

### **Devis et attestation**

Pour chaque formation, l'organisme de formation de l'association Rénovation s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

### **Prise en charge**

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où l'organisme de formation de l'association rénovation ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1<sup>er</sup> jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

### **Prix et modalités de paiement**

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes car l'organisme de formation de l'association Rénovation est non assujéti à la TVA selon l'article 293 B du CGI. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

### **Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation**

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 15 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse [serviceformation@renovation.asso.fr](mailto:serviceformation@renovation.asso.fr). En cas d'annulation entre 4 et 15 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation, à hauteur de 60% du coût total initial sera facturée au client. En cas d'absence du stagiaire le jour de la formation, la formation sera facturée à 100% du coût initial.

ORGANISME DE FORMATION

68, rue des Pins Francs – CS41743 – 33073 BORDEAUX Cedex

☎ 05.57.22.48.72 - 📠 05.57.22.89.62 - ✉ [serviceformation@renovation.asso.fr](mailto:serviceformation@renovation.asso.fr)

📄 Déclaration Préfecture de la Gironde 72.33.01635.33 SIREN 775 585 037

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'organisme de formation de l'association Rénovation ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

### **Programme des formations**

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

### **Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

### **Informatique et libertés**

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à l'organisme de formation de l'association Rénovation sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

### **Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'organisme de formation de l'association Rénovation et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Bordeaux.

ORGANISME DE FORMATION

68, rue des Pins Francs – CS41743 – 33073 BORDEAUX Cedex

☎ 05.57.22.48.72 - 📠 05.57.22.89.62 - ✉ [serviceformation@renovation.asso.fr](mailto:serviceformation@renovation.asso.fr)

📄 Déclaration Préfecture de la Gironde 72.33.01635.33 SIREN 775 585 037